

<p>Mise en œuvre d'une nouvelle politique et/ou d'une nouvelle législation</p>	<p>Les gouvernements pourraient envisager de mettre en œuvre une nouvelle politique et/ou une nouvelle législation relativement aux objectifs et aux cibles concernant la migration auxquels ils accordent la priorité. Cela peut offrir un moyen efficace d'apporter un changement transformationnel dans une ou plusieurs cibles. En Équateur par exemple, le gouvernement a mis en œuvre une loi sur la mobilité des personnes en 2017. Cette loi contribue directement à la cible d'ODD 10.7 (« Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées »). D'autres interventions possibles dans cette catégorie pourraient comprendre l'élaboration et la mise en œuvre de plans et de politiques spécifiques à l'échelle nationale et/ou locale qui relient les programmes de développement à la migration. En Jamaïque par exemple, une politique nationale sur la migration et le développement finalisée en 2017 visait à fournir un cadre d'intégration de la migration internationale dans la planification du développement.</p>
<p>Intégration de la migration dans d'autres politiques, stratégies et/ou lois</p>	<p>Il est possible d'appliquer une approche de cohérence politique examinant comment d'autres politiques dans des secteurs tels que ceux de la main-d'œuvre, du logement, de la santé ou de l'agriculture affectent la migration et sont affectées par elle en intégrant la migration dans d'autres politiques. Par exemple, un gouvernement pourrait intégrer la migration dans ses stratégies et politiques sur la main-d'œuvre et l'éducation, en tenant compte de la dynamique de la migration et des compétences des migrants dans les prévisions relatives au marché du travail et dans la planification de la demande et de l'offre de compétences à l'échelle nationale.</p>
<p>Intégration de la migration dans les programmes de développement</p>	<p>Il est possible que certains programmes de développement n'aient pas nécessairement été élaborés en tenant compte de la migration, et il pourrait être bénéfique d'y incorporer les objectifs liés à la migration. Ceci pourrait être appliqué aux programmes de développement dans n'importe quel secteur. L'objectif ici serait de comprendre si les questions liées à la migration sont pertinentes ou non par rapport au programme et comment il serait possible d'adapter le programme de façon à ce qu'il aborde ces questions. L'étendue de ce type d'intervention est variable. On pourrait déjà considérer que, dans son ensemble, l'exercice concernant les ODD sur la migration en fait partie.</p>
<p>Élaboration et mise en œuvre de programmes sur la migration</p>	<p>Pour certains ODD/cibles, des activités d'élaboration et de mise en œuvre de programmes sur la migration seront appropriées. Par exemple, si un gouvernement décide de prendre des mesures dans le cadre de la cible 8.8 (« Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire »), il peut décider qu'un programme spécifique promouvant un recrutement éthique contribuera à réaliser des progrès dans l'atteinte de cette cible.</p>
<p>Adoption d'approches fondées sur les droits</p>	<p>Les acteurs peuvent recourir à des approches fondées sur les droits de l'homme pour traiter divers liens entre les ODD et la migration. Par exemple, pour avancer dans l'accomplissement de certaines cibles prioritaires, les gouvernements pourraient décider de renforcer l'accès des migrants à la justice, d'améliorer l'accès des personnes déplacées dans les zones urbaines aux services de base, d'apporter une assistance dans les crises de réfugiés prolongées, de défendre les droits au travail reconnus à l'échelle internationale ou de traiter diverses questions liées aux enfants migrants, en adoptant des approches fondées sur les droits.</p>
<p>Renforcement des capacités techniques et partage des connaissances</p>	<p>Il s'agit d'interventions nécessaires pour instaurer une culture d'apprentissage continu inclusive et proactive concernant la migration et les ODD. Elles doivent être continues et se dérouler à tous les niveaux du gouvernement. Certaines activités spécifiques de renforcement des capacités pourraient impliquer une série d'ateliers sur le processus de mise en œuvre des ODD ou une formation spécifique sur la migration et le développement. Par exemple, le Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail propose des formations sur l'intégration de la migration dans les processus de planification des politiques nationales et locales. Les activités de partage de connaissances pourraient prévoir des plateformes d'apprentissage par les pairs ou de gestion des connaissances en ligne telles que le portail de Migration for Development (www.migration4development.org).</p>